



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressées par le projet de règlement R-234-2024 concernant la modification du règlement 25-9006 relatif au zonage, modifiant les usages permis en zone R-3.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 février 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement modifiant le règlement N°25-9006 relatif au zonage ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mars 2025 entre 13 h et 17 h à la salle du conseil municipal de l'île d'Anticosti. Le responsable de l'urbanisme sera disponible pour répondre aux différentes questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement vise notamment à retirer la possibilité d'implanter une minimaison en zone R-3 et de permettre, dans cette même zone, les catégories d'usages suivantes :

- Les habitations uni-familiales isolées ou jumelées
- Les habitations bi-familiales ;
- Les habitations bi-familiales jumelées ;

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 14 février 2025

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière